

Communiqué UNAPECLE
Paris, 17 février 2017

Avancées sur l'Allocation journalière de présence parentale (AJPP)
Plan Cancer 3 – remise du bilan 2017 au Président de la République

Lors de la remise du bilan 2017 du plan cancer 3 au Président de la République, le 14 février 2017, réunion à laquelle nous assistions, la Ministre de la santé, Madame Marisol Touraine nous répond :

Action UNAPECLE, réactions concrètes

- Qu'en ce qui concerne le traitement des dossiers *d'AJPP*, ses services ont donné des instructions, suite à nos dernières interventions, et que début février 2017, il n'y avait que 29 demandes qui étaient déposées depuis plus d'un mois et qui n'avaient pas été traitées.

Délai de traitement des dossiers : 10 jours

- Madame Marisol Touraine prépare une instruction aux Caisses d'Allocations Familiales (CAF) pour leur demander d'instruire en urgence, c'est-à-dire dans un délai **de moins de 10 jours**, tous les dossiers d'AJPP. L'objectif étant que le traitement de ces dossiers en 10 jours permette aux demandeurs d'avoir le versement de la prestation au bout **d'un mois** (suite au dépôt de la demande).. Cette instruction explicite sera envoyée aux Caisses d'Allocations Familiales

En 2017, 100 % des demandes seront mutualisées et le traitement des dossiers centralisés.

- Pour la **centralisation du traitement des dossiers** : le ministère a mis en place un dispositif où le traitement des dossiers sera réalisé **par 4 Caisses** qui correspondent à des secteurs géographiques : la Meuse, l'Indre, la Lozère et les Hautes Alpes. L'idée est que pour la fin de l'année ce dispositif soit fonctionnel pour la quasi-totalité des prestations. Au départ l'objectif était qu'en 2017 : 50% des prestations *AJPP* soient mutualisées, et qu'en 2018, 100% des demandes de prestations soient mutualisées. Devant notre insistance, Madame Marisol Touraine a fait accélérer le processus pour que **2017 voit la mutualisation de toutes les prestations d'AJPP**.

État des demandes : 4 000 demandes / an d'AJPP

- Le dernier bilan du Ministère indique qu'il y a 4 000 demandes *d'AJPP* par an, toutes ne concernent pas l'oncologie pédiatrique puisque cette allocation est accessible à toutes les maladies graves, accidents etc....

La secrétaire de l'UNAPECLE
Catherine Vergely
contact@unapecle.net
www.unapecle.net
www.facebook.com/unapecle